

Par Arrêté Préfectoral du 17 novembre 2020, le port du masque est obligatoire dans les emprises des arrêts, abris et zones d'attente de transports en commun à partir de 11 ans.

Vous pouvez consulter l'Arrêté Préfectoral sur ain.gouv.fr.

COVID-19

**ICI, LE MASQUE
EST OBLIGATOIRE**



**Ensemble,
faisons bloc contre le coronavirus**